

Solidaires



SUD Recherche EPST

Un syndicat pour tous les personnels travaillant dans les EPST

La section SNTRS-CGT de l'Ined vous a transmis un compte rendu détaillé de questions qui ont été débattus lors de la réunion syndicat-direction du 14 décembre 2017.

Nous souhaitons y ajouter quelques précisions concernant le problème de l'assurance chômage des non-titulaires.

L'assurance chômage des non-titulaires : toujours au point mort

Alors que ce point était inscrit à l'ordre du jour, et que nous souhaitions le voir traité en priorité, cela n'a pas été le cas et faute de temps la discussion n'a pas eu lieu.

Pour rappel, la direction s'est engagée à réaliser une évaluation de la mise en place d'une convention de gestion entre l'Ined et Pôle Emploi en juin 2016. Depuis, elle a repoussé cet engagement à chaque réunion avec les syndicats et/ou le collectif des non-titulaires, reportant toujours la promesse de son exécution à la réunion suivante.

Nous exigeons donc que la direction nous présente cette évaluation de la mise en place d'une convention de gestion sans délai supplémentaire.

Quels sont les problèmes engendrés par le système d'auto-assurance chômage à l'Ined ?

Le système d'auto-assurance chômage de l'Ined (qui consiste en ce que les cotisations chômage, salariales et patronales, soient versées non à Pôle Emploi, mais à l'Ined, qui en retour verse lui-même les allocations chômage à ses ancien.ne.s agent.e.s au chômage) entraîne des délais importants pour les ancien.ne.s non-titulaires de l'Ined, quand elles ou ils connaissent une période de chômage après un contrat Ined. En effet, les délais répertoriés vont de 2 à 4 mois pour toucher les premières allocations, contre 1 mois dans le système classique. Cela accroît gravement la précarité des non-titulaires et les plonge dans des situations personnelles particulièrement difficiles à vivre. C'est d'autant plus scandaleux que ces ancien.ne.s non-titulaires ont cotisé pendant toute la durée de leur(s) contrat(s) Ined pour obtenir le droit de toucher ces allocations.

Pourtant, il existe une solution à ce problème. Elle consiste à mettre en place une convention de gestion entre l'Ined et Pôle Emploi. Celle-ci permettrait en effet de confier la gestion administrative de l'assurance-chômage à Pôle Emploi, et aurait pour effet de ramener les délais pour toucher les allocations à 1 mois, comme dans le système classique. Ce type de convention est en vigueur dans d'autres établissements publics, comme le CNRS ou l'université Paris 7.

Avant de mettre en place une telle convention avec Pôle Emploi, une évaluation du système de l'assurance-chômage (nombre de contractuel.le.s, nombre de chômeur.e.s touchant des allocations...) doit être faite. C'est cette évaluation que nous réclamons depuis 1 an et demi, et que la direction repousse sans cesse.

Nous profitons enfin de ce message pour encourager tout le personnel, chercheur.e.s compris, à venir à l'assemblée générale du 19 janvier sur la mise en œuvre à l'Ined de la « RIFSEEP à la sauce Top Chef »

**RIFSEEP, le Régime Indemnitare qui
Force à Servir avec Enthousiasme les
Exigences du Patron !**



Le bureau de **SUD Recherche Epst**